

# Les réserves fauniques du Québec, des habitats menacés ?



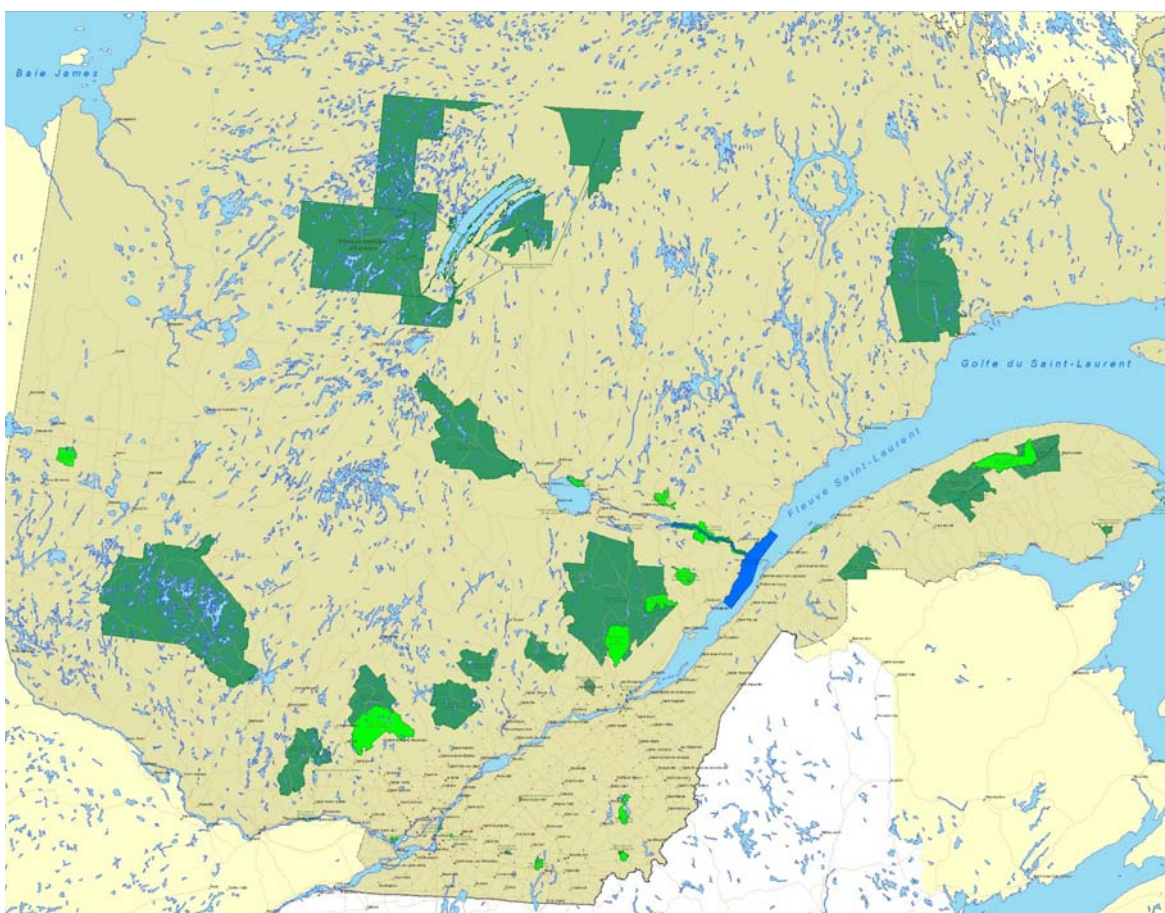


WIKIPÉDIA

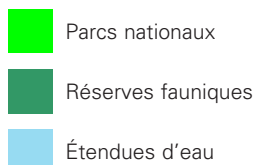
# Les **réserves fauniques** : des **joyaux naturels mal protégés**

## ■ Le réseau actuel

Le réseau des réserves fauniques québécoises compte actuellement **16 réserves fauniques** situées dans **11 régions différentes** (territoires en vert foncé). Les réserves fauniques couvrent plus de **67 000 km<sup>2</sup>** en territoire public, représentant environ **10% de la forêt publique sous aménagement**. Telles que définies dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, les réserves fauniques du Québec sont des territoires voués à la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de la faune, pour le bénéfice des Québécois.



Le réseau québécois des parcs nationaux et réserves fauniques – 2005





## ■ L'histoire des réserves fauniques : un leurre de conservation !



Exploitation forestière dans la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles

Les premières réserves fauniques (nommées réserves de chasse et de pêche à l'époque) furent créées dans les années 40. À cette époque où la conservation n'était pas une priorité gouvernementale, les arrêtés ministériels officialisant la création de ces grandes réserves leur accolait souvent le mot « parc » sans toutefois y interdire l'exploitation des ressources naturelles, créant ainsi l'illusion d'une abondance d'aires protégées au Québec.<sup>1</sup> Puis vint, à la fin des années 70, la première *Loi sur les parcs* interdisant dorénavant toute exploitation industrielle des ressources naturelles

à l'intérieur des parcs. Aucun des anciens parcs-réserves n'obtiendra le statut de parc. Les pressions politiques ont fait en sorte que plusieurs des anciens parcs-réserves furent concédés au développement économique régional, plus particulièrement à l'exploitation forestière. Actuellement, et selon leur appellation populaire de « parc » (parc des Laurentides, parc de la Vérendrye, etc.), les réserves fauniques sont encore perçues par les Québécois et les touristes comme des territoires à l'abri du développement industriel<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas.

## ■ Des habitats menacés ?

Malgré la vocation faunique que confère la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, cette vocation n'est pas reconnue dans la *Loi sur les forêts*, qui elle régit le mode d'exploitation des forêts du domaine public. Qui plus est, la vocation particulière des réserves fauniques n'est pas pleinement reconnue dans le *Plan d'affectation des terres du Québec*. Ceci constitue un paradoxe qui s'explique mal, et reflète un manque d'intégration entre l'utilisation de la faune et de la forêt. Les habitats fauniques à l'intérieur des réserves fauniques ne bénéficient actuellement d'aucune mesure particulière de conservation en dehors de celles consenties pour l'ensemble des terres publiques. Le statut faunique assure un contrôle de la récolte faunique (espèces chassées, pêchées et trappées) mais ne permet pas de protéger convenablement les habitats fauniques forestiers. Ainsi, à l'intérieur de plusieurs réserves fauniques, la foresterie qui y est pratiquée n'est en rien différente de la foresterie pratiquée sur l'ensemble du territoire public.



Ponceau de drainage



Chemin forestier...



## Recherche de solutions concrètes

Issu d'un partenariat entre Nature Québec/UQCN et la Fédération québécoise de la faune (FQF), et avec le soutien financier de la Fondation Ivey, un projet de bonification des réserves fauniques en aires protégées de ressources naturelles gérées (catégorie VI de l'UICN) est en cours. Ce projet a pour but le développement d'un nouveau concept de protection applicable aux réserves fauniques, et qui pourrait par la suite être applicable à l'ensemble des territoires fauniques structurés du Québec qui voudraient se prévaloir de ce statut (les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée ou ZEC, et les pourvoiries à droit exclusif); ces territoires, dans leur ensemble, couvrent 20 % du territoire forestier québécois. Nature Québec/UQCN et la FQF travaillent également avec divers groupes concernés par ces territoires, tels que la SÉPAQ, afin de trouver une solution réunissant l'intérêt des divers utilisateurs. Récemment, plusieurs ministères ont manifesté un vif intérêt pour le projet

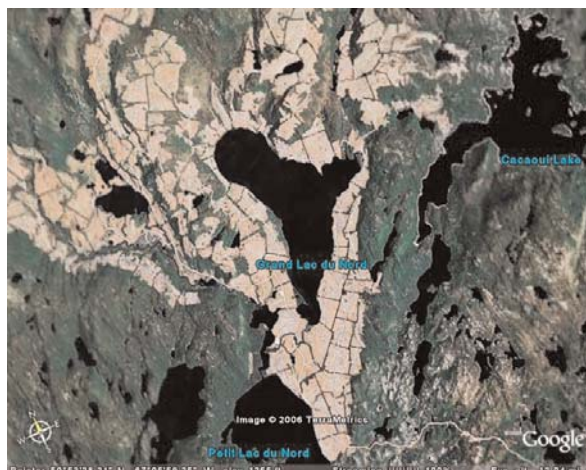


Réserve faunique de Matane

dirigé par Nature Québec/UQCN et ont également signifié leur appui.

À cet effet, Nature Québec/UQCN a mis en place un groupe de travail provincial afin de discuter de l'adaptabilité d'un tel concept d'aire protégée au Québec, et plus particulièrement pour le cas du réseau des réserves fauniques.

### ■ Qu'est-ce que le concept de bonification des réserves fauniques ?



Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles

Pour ce projet, Nature Québec/UQCN s'inspire notamment des objectifs du *Programme de travail sur les aires protégées* du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2004). Dans ce cadre, la catégorie VI devrait être utilisée en vue d'intégrer des aires protégées dans les paysages plus vastes, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique. Les aires protégées de catégorie VI sont des outils qui pourraient servir, entre autre, à protéger l'intégrité écologique d'un réseau préétabli d'aires protégées strictes de catégories I à III.

À ce niveau, les réserves fauniques du Québec devraient être protégées au bénéfice de la population québécoise et des communautés régionales.



Selon Nature Québec/UQCN, l'implantation ou la bonification de certains territoires fauniques en aires protégées de catégorie VI devrait être une suite logique à la présente *Stratégie québécoise sur les aires protégées* (SQAP). Qui plus est, la mise en place des aires protégées de catégorie VI devra se faire dans le cadre d'une « SQAP II », et uniquement une fois que le réseau d'aires protégées strictes de catégories I à III aura été complété.

Dans une optique d'aménagement écosystémique, de gestion intégrée des ressources et de protection de la faune, la **bonification des réserves fauniques en espaces protégés**, où la **protection de la biodiversité primerait sur la récolte forestière**, serait une solution harmonieuse et réalisable.

Cette bonification permettrait :

- d'augmenter la protection des habitats fauniques terrestres et aquatiques ;
- d'améliorer la conservation de la biodiversité ;
- d'améliorer l'harmonisation des usages ;
- de protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux ;
- de développer un modèle d'aménagement durable des ressources naturelles.



Exploitation forestière : protection des paysages ?

### ■ Ce que vous pouvez faire...

1. Vous impliquer lors des **CONSULTATIONS PUBLIQUES** pour les plans d'aménagement forestier touchant une réserve faunique de votre région.
2. Demander à votre député et au gouvernement québécois, via la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, de mettre en place au moins **UNE AIRE PROTÉGÉE PAR RÉSERVE FAUNIQUE**.



## ■ Crédits photographiques

### Couverture

Transport forestier : La page noire des coupes à blanc au Québec, **saumon et orignal**: Rodrigue Gendron, **ours**: Gaétan Beaulieu, **renard**: Hélène S. Dubois

### Intérieur

CCDMD, **GB**: Gaétan Beaulieu, **HSD**: Hélène S. Dubois, **RG**: Rodrigue Gendron, **RR**: Robert Rhéaume  
PNCBQ : La page noire des coupes à blanc au Québec, **WIKIPÉDIA**: [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)

Toutes les photographies non spécifiées : Nature Québec/UQCN

## ■ Références

- 1 BÉLANGER L., 2005. « Désintérêt culturel ou obstruction bureaucratique ? La triste histoire des aires protégées au Québec ». *Revue Quatre-Temps*, vol. 29, no 3, septembre 2005. p. 20-24.
- 2 BOUCHARD A., 2005. « Aires protégées : Où en est rendu le Québec ? ». *Revue Quatre-Temps*, vol. 29, no 3, septembre 2005. p. 14-18.



### Fédération québécoise de la faune

6780, 1<sup>er</sup> Avenue, bureau 109  
Québec (Québec) G1H 2W8  
Tél. : 1 888 LA FAUNE (523-2863)  
[www.fqf.qc.ca](http://www.fqf.qc.ca)  
[fede@fqf.qc.ca](mailto:fede@fqf.qc.ca)



### Nature Québec / UQCN

870, avenue De Salaberry, bureau 207  
Québec (Québec) G1R 2T9  
Tél. : 418 648-2104  
[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)  
[foresterie@naturequebec.org](mailto:foresterie@naturequebec.org)